

<b>Domaine</b>	Design
<b>Filière</b>	Bachelor Architecture d'intérieur
<b>Titre du module</b>	<b>Représentation (PAO)</b>
<b>Type de module</b>	Module d'orientation – Module obligatoire *
<b>Code</b>	11REP1
<b>Type de formation</b>	Bachelor
<b>Crédits ECTS</b>	3 ECTS
<b>Semestre</b>	Semestre 1
<b>Lieu</b>	HEAD – Genève
<b>Prérequis</b>	Sans prérequis
<b>Langues principales</b>	Français
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<b>PAO (Photoshop, Illustrator, Indesign)</b> : apprendre les bases des logiciels Photoshop, Illustrator et Indesign qui sont utilisés dans les domaines de l'architecture et de l'architecture d'intérieur. Maîtriser les outils de représentation de l'architecte d'intérieur.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<b>PAO (Photoshop, Illustrator, Indesign)</b> : introduction technique aux différents logiciels de PAO et introduction théorique à la représentation en architecture d'intérieur puis mise en pratique liée à des projets développés dans le cadre du cours et de l'Atelier projet.
<b>Modalités d'évaluation et de validation</b>	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le, la ou les professeur·e·s responsable·s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>Les exigences particulières à ce module sont :</p> <p><b>PAO (Photoshop, Illustrator, Indesign)</b> : évaluations continues par le biais d'exercices. La première évaluation se fait dans le cadre du Bootcamp.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant.e a obtenu la note moyenne minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>
<b>Modalité de remédiation et de répétition</b>	<p>Remédiation : possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5). Elle consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant.e concerné.e dans un délai fixé par le calendrier académique.</p> <p>Répétition : lorsque les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module doit être répété entièrement dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible lors de la répétition du module.</p>
<b>Enseignant·e·s</b>	Wendy Gaze
<b>Responsable·s du module</b>	Javier Fernandez Contreras
<b>Descriptif validé le</b>	15.07.2020
<b>Par</b>	Javier Fernandez Contreras, responsable de la filière Architecture d'intérieur de la HEAD – Genève

\* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014